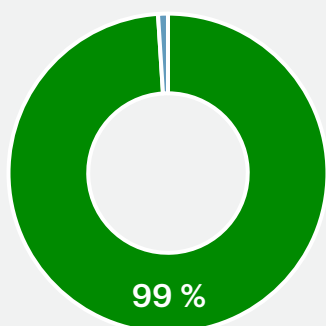


À propos du rapport

- Ce rapport présente un sommaire des activités de vote par procuration du deuxième trimestre de 2022 pour tous les portefeuilles gérés de Gestion de Placements TD Inc. (GPTD) aux États-Unis, au Canada et sur les marchés internationaux. Le vote par procuration est une composante importante de nos efforts d'intendance. Il s'agit d'un moyen d'inciter au changement dans les pratiques d'une entreprise, en particulier en ce qui a trait à la bonne gouvernance et aux questions environnementales et sociales, et de remplir notre obligation fiduciaire et notre responsabilité en tant qu'actionnaires actifs. *Veillez noter que le présent rapport est fondé sur l'exercice de Gestion de Placements TD, qui commence en novembre.*

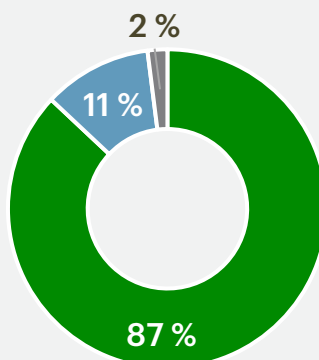
Activités de vote de base

Votes possibles¹ par rapport aux votes exercés² au T2



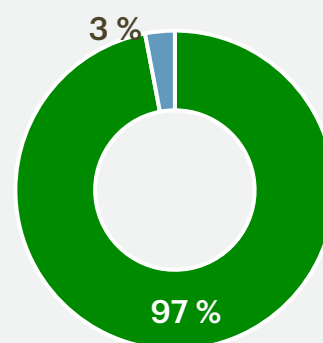
■ Votes exercés
■ Votes possibles

Directives relatives aux votes au T2



■ Pour
■ Contre
■ Abstention

Propositions soumises au vote, par auteur



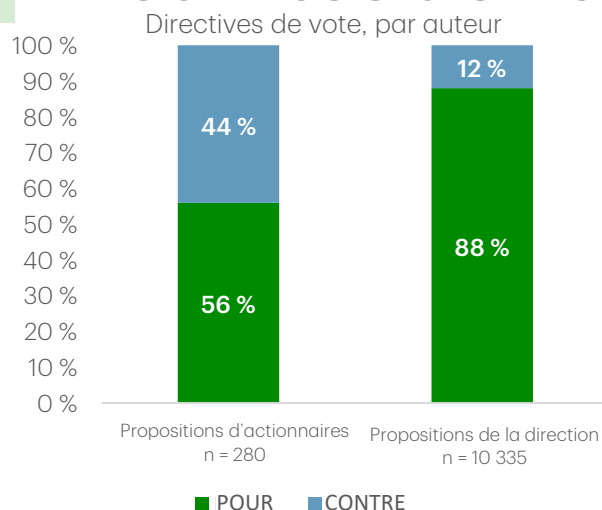
■ Direction
■ Actionnaire

¹ Assemblées (n = 710), bulletins de vote (n = 4385) et propositions (n = 10 780)

² Pourcentage des assemblées, des bulletins de vote et des propositions ayant fait l'objet d'un vote

Source : GPTD au 30 avril 2022.

Activités de vote liées aux facteurs ESG

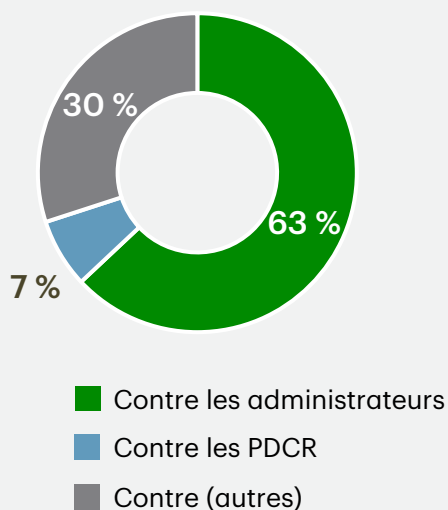


Comme prévu, un plus grand nombre de propositions relatives au climat de la direction ont été soumises au vote des actionnaires au début de la période de pointe des votes par procuration de 2022. Au deuxième trimestre, GPTD a voté 13 résolutions consultatives sur le climat, comparativement à 18 pour l'ensemble de 2021. En tirant parti de notre propre cadre d'évaluation du plan de lutte contre les changements climatiques, nous avons soutenu un peu plus de la moitié (54 %) des propositions relatives au climat de la direction au cours du trimestre. Nous avons cependant voté contre l'autre moitié pour diverses raisons (p. ex., piètre gouvernance climatique, cibles peu ambitieuses et manque de renseignements sur les mesures de mise en œuvre).

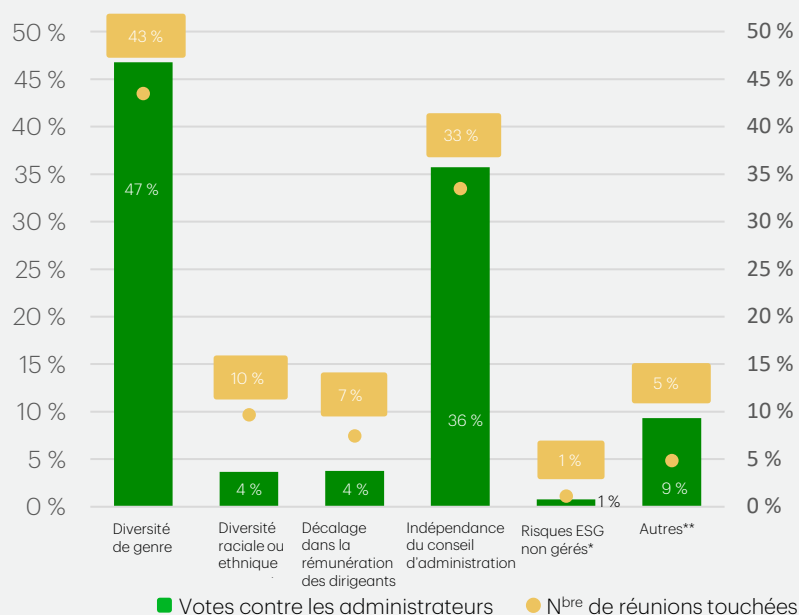
Au deuxième trimestre, GPTD a voté plus de 370 fois en défaveur de propositions d'administrateurs afin de favoriser une plus grande diversité de genre au sein des conseils d'administration. Il s'agit d'une diminution par rapport à la même période l'an dernier (428 votes défavorables), ce qui indique que la présence des femmes au sein des conseils d'administration de nos sociétés de portefeuille pourrait progresser graduellement. En effet, si l'on tient compte des sociétés que nous détenons dans nos portefeuilles et qui ont tenu des assemblées générales au cours de cette période l'année dernière, nous avons constaté que 30 % d'entre elles ont amélioré leur situation pour atteindre notre seuil de 30 % de diversité de genre au sein des conseils d'administration entre le deuxième trimestre de 2021 et le deuxième trimestre de 2022.

Source : GPTD au 30 avril 2022.

Vote contre la direction³



Vote contre les administrateurs⁴



³ Contre les administrateurs = votes contre les administrateurs individuels; PCDR = proposition de la direction concernant la rémunération.

⁴ Certains administrateurs peuvent avoir reçu un vote « contre » ou une abstention pour plus d'une raison (p. ex., manque de diversité de genre ET manque de diversité raciale ou ethnique au sein du conseil d'administration).

** Généralement attribuable à une implication dans des controverses modérées ou graves. ** Autres : Autres questions de gouvernance d'entreprise

Source : GPTD au 30 avril 2022.

Propositions d'actionnaires appuyées – Enjeux environnementaux

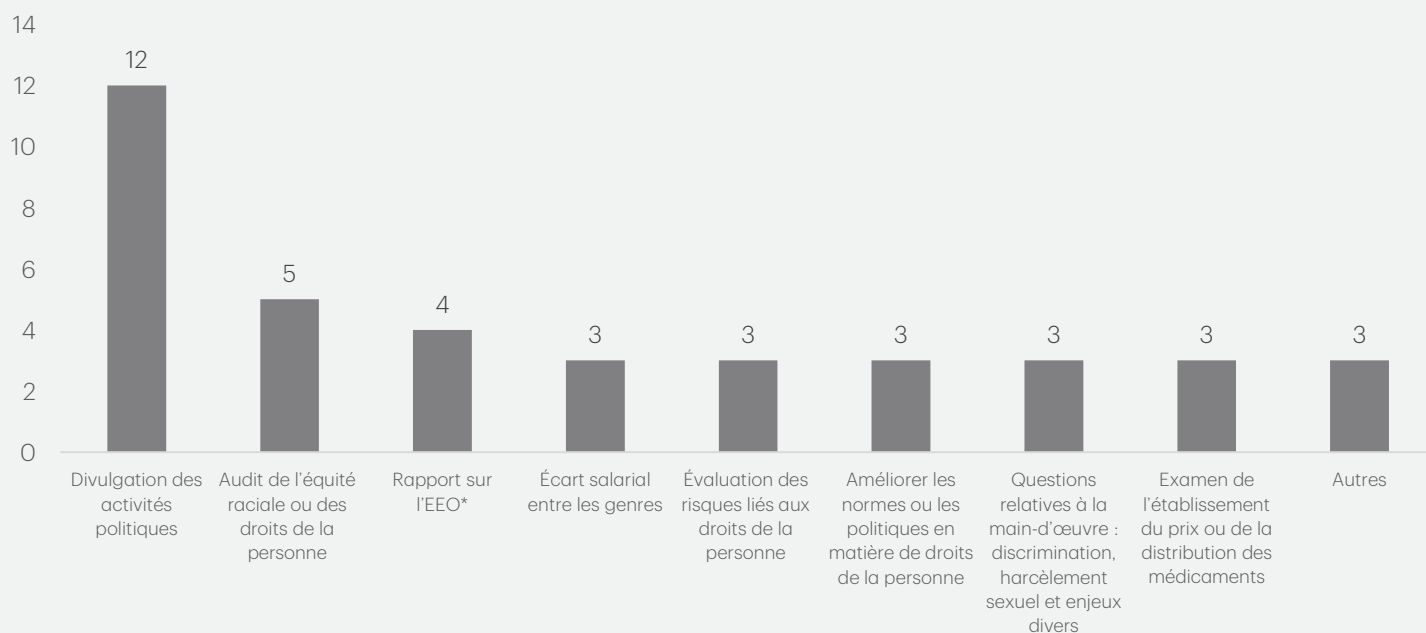


Source : GPTD au 30 avril 2022.

Source : GPTD au 30 avril 2022.

- Il n'est pas surprenant qu'à l'aube de la période de pointe des votes par procuration, nous ayons constaté une poursuite des tendances autour des propositions d'actionnaires axées sur le capital humain. Au deuxième trimestre, 38 % des propositions à caractère social d'actionnaires soutenues par GPTD concernaient l'équité raciale et les données sur la diversité de la main-d'œuvre, la rémunération des hommes et des femmes et les relations de travail. De même, les propositions liées au climat continuent de constituer la majorité des propositions environnementales soutenues par GPTD au cours du trimestre. Elles concernaient des sociétés de différents secteurs, y compris les services financiers, les services de communication, les produits industriels et l'énergie.

Propositions d'actionnaires appuyées – Enjeux sociaux



Source : GPTD au 30 avril 2022.

L'engagement et le vote par procuration à l'œuvre

Les sociétés profitent souvent de la période de vote par procuration pour informer les actionnaires des points à l'ordre du jour soumis au vote lors de l'assemblée générale annuelle. Voici quelques points saillants des discussions de GPTD avec les émetteurs au deuxième trimestre.

Société faisant partie d'un conglomérat industriel	Avril 2022
<p>Sommaire</p> <p>Nous avons rencontré des représentants de la société pour discuter de son régime de rémunération des dirigeants et mieux comprendre le raisonnement derrière les rajustements apportés aux primes de rendement à long terme au cours d'années consécutives, qui avait été signalés dans le cadre d'une recherche de la société de services-conseils mandataire comme une préoccupation potentielle pour les actionnaires. Nous avons également abordé la réponse de la société aux propositions d'actionnaires sur des questions environnementales et sociales concernant le lobbying climatique et la diligence raisonnable sur les plans environnemental et social, et nous avons exprimé le soutien général de GPTD à l'égard de l'amélioration de la divulgation d'information dans ces domaines.</p>	<p>Résultats</p> <p>Après avoir examiné les documents disponibles et rencontré les représentants de l'entreprise, nous avons voté en faveur du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants. Nous avons déterminé que le raisonnement derrière les rajustements présenté par la société était transparent et sensé. De plus, aucune autre préoccupation importante n'a été soulevée à l'égard du régime de rémunération. Résultats du vote de 2022 sur proposition de la direction concernant la rémunération : 59,7 % de votes en faveur.</p> <p>Nous avons voté EN FAVEUR de la proposition de lobbying climatique ainsi que de la résolution portant sur un rapport de diligence raisonnable sur les plans environnemental et social. Bien que la société ait fait preuve d'une certaine réceptivité à l'égard des actionnaires dans ce domaine, GPTD a maintenu son approche fondée sur des principes et a soutenu ces propositions d'actionnaires. Les deux propositions d'actionnaires ont été rejetées, mais ont reçu un soutien notable d'environ 39 % et 21 %, respectivement.</p>

Sommaire

GPTD communique régulièrement avec cette entreprise depuis un an, soit après son AGA en 2021, hors période de vote par procuration, et plus récemment avant l'assemblée annuelle de 2022. En 2021, GPTD avait voté contre le Régime de rémunération des dirigeants de l'entreprise et lui avait fait part de ses commentaires au cours de la période de communication avec les actionnaires. Par la suite, l'entreprise a apporté plusieurs changements à son approche de la rémunération des dirigeants. Lors de notre rencontre avec l'entreprise avant l'assemblée de 2022, nous avons abordé ces changements et fait le point sur les modifications apportées à son programme ESG, y compris les nouveaux objectifs ESG sur lesquels GPTD avait formulé des commentaires quelques mois auparavant. Nous avons également réitéré nos lignes directrices sur le vote par procuration en matière de diversité, en particulier en ce qui a trait à la diversité raciale et ethnique, car l'entreprise n'atteignait pas encore le seuil de GPTD, soit au moins une personne issue de la diversité raciale ou ethnique au sein du conseil d'administration.

Résultat

Comme l'entreprise a bien accueilli les commentaires des actionnaires, nous avons appuyé le mot à dire sur la rémunération des dirigeants cette année. Résultats du vote de 2022 sur le mot à dire sur la rémunération des dirigeants : Approuvée – 89,89 % des voix POUR.

GPTD a maintenu sa politique de vote par procuration sur la diversité raciale et ethnique au sein du conseil d'administration et a voté contre les administrateurs en cause. Nous continuerons de surveiller les progrès de l'entreprise dans ce domaine et de communiquer avec elle.

Compagnie de banques régionales

Sommaire

GPTD a rencontré des représentants de cette compagnie pour discuter spécifiquement de sa seule proposition d'actionnaires cette année, qui demandait un rapport sur l'efficacité de son système de gestion des risques en ce qui a trait à la prestation de services financiers au secteur des armes nucléaires. Il s'agissait de la deuxième année consécutive où la compagnie a reçu une telle proposition; en 2021, celle-ci a recueilli 8 % des voix.

La compagnie a expliqué qu'après le vote de l'an dernier, elle a passé en revue ses relations de crédit avec les entreprises que les promoteurs de la proposition ont qualifiées d'entreprises d'armes nucléaires et les risques qu'elles représentent. Le conseil d'administration a conclu que ces relations ne présentaient pas de risque important sur le plan du crédit, de la légalité ou de la réputation et qu'elles avaient fait l'objet d'une vérification appropriée quant au risque pour l'environnement et les droits de la personne au moyen du cadre de gestion des risques de la compagnie, qui est accessible au public.

Résultats

GPTD a décidé de voter contre cette proposition d'actionnaires. Nous avons jugé que la réaction de la compagnie et son examen du problème étaient suffisants. De plus, un rapport indépendant de tiers a indiqué que la compagnie avait une faible exposition relative aux entreprises que les promoteurs ont qualifiées d'entreprises d'armes nucléaires. Par conséquent, nous n'estimions pas que cette proposition était importante pour la compagnie.

Résultat du vote de 2022 : proposition refusée (7,69 % POUR, 92,31 % CONTRE).

► **Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec votre équipe Gestion relationnelle.**



Les renseignements aux présentes ont été fournis par GPTD à des fins d'information seulement. Ils proviennent de sources jugées fiables. Les graphiques et les tableaux sont utilisés uniquement à des fins d'illustration et ne reflètent pas les valeurs ou les rendements futurs des placements. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies fiscales, de placement ou de négociation devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun. Les placements dans les fonds communs de placement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres frais. Avant d'investir, veuillez lire l'aperçu du fonds et le prospectus, car ils contiennent des renseignements détaillés sur les placements. Les taux de rendement mentionnés correspondent au rendement total annuel composé historique pour la période indiquée et ils tiennent compte des variations de la valeur des parts et du réinvestissement des distributions. Les frais de vente, de rachat et de distribution, les frais facultatifs et les impôts sur le revenu payables par tout porteur de parts, qui auraient réduit le rendement, ne sont pas pris en compte. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis ni assurés; leur valeur fluctue souvent et le rendement passé peut ne pas se reproduire. Le présent document peut contenir des déclarations prospectives qui sont de nature prévisionnelle et pouvant comprendre des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « croire », « estimer » ainsi que les formes négatives de ces termes. Les déclarations prospectives sont fondées sur des prévisions et des projections à propos de facteurs généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers, et le contexte économique général; on suppose que les lois et règlements applicables en matière de fiscalité ou autres ne feront l'objet d'aucune modification et qu'aucune catastrophe ne surviendra. Les prévisions et les projections à l'égard d'événements futurs sont, de par leur nature, assujetties à des risques et à des incertitudes que nul ne peut prévoir. Les prévisions et les projections pourraient s'avérer inexactes dans l'avenir. Les déclarations prospectives ne garantissent pas les résultats futurs. Les événements réels peuvent différer grandement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. De nombreux facteurs importants, y compris ceux énumérés plus haut, peuvent contribuer à ces écarts. Vous ne devriez pas vous fier aux déclarations prospectives. Les Fonds Mutuels TD et les portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion, et sont offerts par l'entremise de courtiers autorisés. Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. ^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.